

Accord de partenariat

Entre FLUNCH S.A.S.

et

Le ministère de l'Éducation nationale

Le ministère de l'Éducation nationale

représenté par Jean Louis NEMBRINI
Directeur général de l'enseignement scolaire,

d'une part,

et

FLUNCH S.A.S.

Immeuble Péricentre – Boulevard Van Gogh
59 658 VILLENEUVE D'ASCQ Cedex

représenté par Christian LEROY
Directeur des Ressources Humaines Flunch.,
Ci-après dénommé FLUNCH S.A.S. d'autre part.

Considérant que :

- la formation tant initiale que continue est un atout majeur pour élever le niveau de qualification des élèves et des salariés ;
- l'évolution rapide des technologies et des organisations génère des changements en profondeur des métiers, des profils et des compétences nécessaires, ce qui rend nécessaire une évolution concertée des contenus de formation initiale et continue. ;
- les actions favorisant le rapprochement et la collaboration entre l'éducation nationale et l'entreprise constituent un levier essentiel pour favoriser l'information, la formation et l'insertion durable des jeunes, ainsi que l'adaptation et la professionnalisation pérenne des salariés,

s'engagent dans une démarche de partenariat visant à structurer et développer les relations qui existent entre eux et conviennent de ce qui suit :

Axe 1 - Évolution des emplois, des métiers, des formations et des besoins en qualification du secteur

Actions relatives à l'évolution des métiers et de la relation emploi-formation

Les partenaires coopèrent en vue d'analyser et de prendre en compte sur le plan quantitatif et qualitatif l'évolution des métiers du secteur et les besoins en emploi de Flunch au niveau national, régional et local.

Ils étudient les modalités d'adaptation des formations professionnelles à l'évolution des besoins de qualifications suscités par les changements économiques, technologiques, organisationnels et sociologiques.

Dans ce cadre, Flunch s'associe aux réflexions entreprises et fait régulièrement connaître ses avis et recommandations au ministère de l'Éducation nationale, sur l'évolution des formations.

Les partenaires définissent ensemble les études et les enquêtes à réaliser ou à faire réaliser, dans le cadre des évolutions spécifiques des besoins de l'entreprise et, notamment, de la création et de la rénovation des diplômes de l'enseignement technologique et professionnel intéressant la profession.

Actions sur l'évolution de l'offre de formation initiale

En lien avec les responsables académiques, un effort particulier de concertation se déroule dans les phases préparatoires à l'élaboration des plans régionaux de développement de la formation professionnelle et des contrats régionaux sectoriels pour adapter l'offre de formation initiale aux besoins des restaurants de l'entreprise.

Axe 2 - Information sur les métiers et orientation des jeunes

Actions sur l'information des jeunes, des familles et des personnels de l'éducation nationale

FLUNCH S.A.S. apporte son concours à l'action menée par le ministère de l'Éducation nationale en matière d'information et d'orientation, quelles que soient les voies de formation.

Dans le cadre de l'aide à l'élaboration du projet personnel d'orientation, les parties conviennent de mener en partenariat les actions suivantes :

- accueil sur les sites de différents acteurs de l'éducation nationale (proviseurs de lycées d'enseignement général et technologique et de lycée professionnel, principaux de collège, enseignants, chefs de travaux, conseillers d'orientation psychologues,...) ;
- interventions de professionnels dans les établissements scolaires pour présenter les métiers et l'entreprise ;
- témoignages des salariés de FLUNCH S.A.S. dans le cadre de manifestations d'échanges avec les lycéens et les enseignants ;
- participation à certains forums ou salons.

Ces actions seront planifiées en amont en accord avec les deux parties. Elles seront adaptées en fonction du public ciblé et des objectifs souhaités :

- favoriser une meilleure connaissance des métiers et faciliter la mise en place du projet personnel d'orientation des collégiens,
- présenter la réalité des emplois, les perspectives d'évolution et les niveaux de formation correspondants pour les lycéens en classes de 1ère et Terminale.

Axe 3 - Formation professionnelle des jeunes

Actions sur l'accueil de stagiaires et de jeunes en formation en alternance

FLUNCH S.A.S. favorise l'accueil des jeunes en formation en alternance (contrat de professionnalisation et contrat d'apprentissage) dans le cadre des périodes de formation en milieu professionnel prévues par les textes, dans la limite des capacités d'accueil.

Pour les stagiaires issus de l'enseignement professionnel initial, FLUNCH S.A.S. développe des stages de tous niveaux conventionnés au sein de ses restaurants dans le respect des dispositions (note de service n°96-241 du 15.10.1996 parue au BO n°38 du 24.10.96 et décret N°2006-1093 du 29-8-2006).

Dans ce cadre, les partenaires s'engagent au préalable à :

- planifier l'arrivée du jeune en restaurant,
- s'assurer de la cohérence du contenu du stage,
- s'assurer de l'accueil et du suivi,
- définir les modalités et l'accompagnement nécessaires à la réalisation du rapport de stage.

Toutes les actions visant à améliorer la pédagogie de l'alternance (école/entreprise) seront encouragées.

Actions sur l'accueil de jeunes en situation de handicap

L'insertion de jeunes en situation de handicap sera favorisée au sein des restaurants dans le cadre de stages, de contrats d'alternance et de recrutements.

Axe 4 - Formation continue des salariés

Actions sur la formation continue des salariés

Le projet - initié par Flunch et repris par la profession - de recours à l'Intranet pour des modules d'autoformation des salariés dans les restaurants manifeste la volonté de l'entreprise de contribuer le mieux possible à la mise en œuvre de la formation professionnelle et de la qualification des salariés de Flunch.

Autour d'objectifs semblables, des coopérations peuvent être envisagées avec le réseau de la formation continue des adultes de l'éducation nationale dans les domaines suivants :

- présentation de l'offre de formation de l'éducation nationale,
- conseil en ingénierie pédagogique,
- construction de dispositifs de formation intégrés aux situations de travail,
- formation de formateurs occasionnels ou de tuteurs,
- sécurisation des parcours professionnels des salariés de FLUNCH S.A.S. en contrat ou période de professionnalisation,

- développement des compétences des salariés dans le cadre du plan de formation de l'entreprise ou du DIF,
- optimisation des modalités pédagogiques mises en œuvre par les restaurants,
- déploiement d'un dispositif de formation sur l'ensemble du territoire national.

Actions sur la validation des acquis de l'expérience (VAE)

En complément des formations qualifiantes mises en œuvre dans l'entreprise, l'accès à la VAE est facilité pour les salariés de FLUNCH S.A.S.

Pour ce faire, le dispositif académique de validation des acquis (DAVA) en collaboration avec FLUNCH S.A.S. organise des séances d'information sur la VAE.

A la demande de FLUNCH S.A.S, l'éducation nationale peut :

- proposer des dispositifs adaptés aux besoins des salariés des restaurants Flunch (accueil et accompagnement),
- mettre en œuvre des expérimentations auprès de salariés souhaitant obtenir un diplôme,
- sensibiliser les professionnels du secteur pour favoriser et développer leur participation aux travaux des jurys,
- organiser avec le réseau formation continue des académies les compléments de formation pour les candidats ayant obtenu une validation partielle.

Axe 5 - Formation continue des personnels de l'éducation nationale

Actions sur la formation continue des personnels de l'éducation nationale

Le ministère de l'Éducation nationale et FLUNCH S.A.S. encouragent l'accueil, dans les entreprises, d'enseignants et futurs enseignants, par exemple au travers de stages de courte ou longue durée.

Des liens avec le Centre d'études pour la rénovation pédagogique de l'enseignement technique (CERPET) pourront également être organisés pour faciliter les périodes de stages pour les enseignants.

Mise en œuvre de l'accord cadre

Communication

Une communication sera effectuée conjointement par le ministère de l'Éducation nationale vers les académies, notamment à travers le réseau des chargés de mission école-entreprise auprès des recteurs, et par Flunch vers les restaurants afin de les informer de la signature et du contenu de cet accord cadre.

Les objectifs de cette action de communication sont :

- de favoriser l'initiative de la prise de contact locale,
- de renforcer la connaissance mutuelle des partenaires,
- de permettre l'identification et le développement des actions locales.

Cette action de communication sera préparée et programmée en commun.

Dispositif de suivi national

Plan de partenariat

Les partenaires conviennent de définir un plan de partenariat annuel.

En fonction des besoins, un comité de suivi peut se réunir pour définir et examiner ce plan de partenariat.

Le bilan des différentes actions et la définition de nouveaux axes de priorité à développer se feront lors des séances de travail de ce comité de suivi.

Information sur les actions réalisées

Les bilans, analyses, suivis et comptes-rendus annuels seront formalisés et communiqués de manière conjointe vers les réseaux de chacun des partenaires.

Durée de l'accord cadre

Le présent accord prend effet à compter de la date de signature. Il est conclu pour une durée de deux ans reconductible par tacite reconduction. Il peut être dénoncé ou modifié par avenant, à la demande de l'une ou l'autre des parties. En cas de dénonciation ou de non-renouvellement, un préavis de trois mois doit être respecté.

Fait à Paris, le 17 Mars 2009

en trois exemplaires

Pour le ministère de l'Éducation nationale,

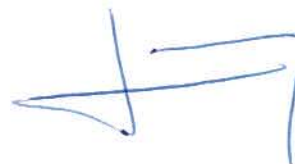
Le directeur général
de l'enseignement scolaire



Jean Louis NEMBRINI

Pour FLUNCH S.A.S.,

Le D.R.H. Flunch S.A.S.



Christian LEROY